

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER – Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROCC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROCC

Affaires financières - Apurement du compte 1069.

En prévision du passage à la nouvelle norme comptable M57 applicable au 1/1/2024, il est nécessaire d'apurer le compte 1069 (Reprise 1997 sur les excédents capitalisés). Ce compte non budgétaire a été créé lors de l'instauration de l'instruction comptable M14 en 1997 et n'existera plus dans la nouvelle nomenclature.

Il convient de passer une opération semi-budgétaire par l'émission un mandat au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 65.922,95 €.

Les crédits afférents à cet apurement sont prévus dans le cadre de la décision modificative N°1 du budget 2023.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUIL. 2023
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON





AR CONTROLE DE LEGALITE

0303 JUN 8 9

